

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 AVRIL 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (11) : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Joëlle NAUD À Dominique PAQUEREAU,

Absents (4) : Marie JARRY, Joëlle NAUD, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

Date de convocation : 29-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur André GUILLERMIC

FINANCES

Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats définitifs

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de valider le compte administratif du budget de la régie pour l'année 2022, ainsi que l'affectation des résultats.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que la présidente) est élu(e) par le conseil d'administration.

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

André Guillermic, en qualité de Vice-Président, a présenté les chiffres et fait procéder au vote.

Le compte administratif de l'exercice 2022 a été arrêté au 31/12/2022.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

BOCAPOLE	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 (2)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (5=1-2+3+4)
Investissement	2 162,69	0,00	1 812,75	0,00	3 975,44
Fonctionnement	24 722,62	0,00	-45 136,00	0,00	-20 413,38
TOTAL	26 885,31	0,00	-43 323,25	0,00	-16 437,94

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2022		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2022	-45 136,00
	Excédent ou déficit antérieur reporté	24 722,62
	Excédent ou déficit cumulé	-20 413,38
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2022	1 812,75
	Excédent ou déficit antérieur reporté	2 162,69
	Excédent ou déficit cumulé	3 975,44
RAR	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	3 975,44
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	3 975,44
	Affectation au R/1068 : Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	-20 413,38

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- arrêter les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-avant ;
- déclarer les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- affecter le résultat 2022 comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **11 AVR. 2023**

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

